

Le risque routier



QUEL EST LE PROBLÈME ?

- Le risque routier est la cause majeure de décès dans le BTP.
- C'est un véritable risque professionnel : déplacements pour se rendre sur le chantier et au dépôt, grands déplacements...



QUE FAIRE ?

S'assurer de la validité du permis de conduire des salariés.

Organiser les déplacements :

- Éviter les déplacements dans la mesure du possible : vidéo conférence, autres moyens de transport...
- Anticiper les besoins du chantier pour limiter les allers retours inutiles,
- Préparer le parcours pour limiter les distances quotidiennes, la durée de conduite et améliorer l'attention,
- Donner la priorité à l'autoroute,
- Respecter les règles générales du code de la route.

Gérer le parc automobile de l'entreprise :

- Mettre à disposition des véhicules en fonction des besoins des personnels.
Exemple : Adaptation de la capacité et de la puissance du véhicule aux charges,
- Mettre systématiquement en place une séparation entre la partie habitacle et la partie chargement des véhicules,
- S'assurer que les véhicules offrent un bon niveau de confort et soient bien dotés des équipements de sécurité, au moment de l'achat ou de la location.
Exemple : airbag, assistance au freinage, GPS...
- Assurer la maintenance de la flotte de véhicules (*désignation d'une personne responsable, planification des entretiens des véhicules...*).

